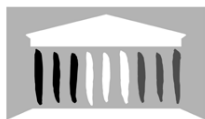


Ce texte a été retiré
par son auteur
le 25 juin 2014



N° 2019

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 juin 2014.

PROPOSITION DE LOI

*visant à lutter contre la pollution aux particules fines
en élargissant la **déductibilité** de la **taxe sur la valeur ajoutée**
sur les carburants pour les **flottes d'entreprise**
aux **véhicules essence**,*

(Renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire,
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Valérie PECRESSE, Damien ABAD, Yves ALBARELLO, Jacques Alain BÉNISTI, Philippe BRIAND, Édouard COURTIAL, Marc-Philippe DAUBRESSE, Jean-Pierre DECOOL, Stéphane DEMILLY, François de MAZIÈRES, David DOUILLET, Laurent FURST, Annie GENEVAR, Claude GOASGUEN, Georges GINESTA, Philippe GOSSELIN, Jean-Claude GUIBAL, Michel HEINRICH, Patrick HETZEL, Denis JACQUAT, Jacques LAMBLIN, Geneviève LEVY, Lionnel LUCA, Patrice MARTIN-LALANDE, Jean-Claude MATHIS, Dominique NACHURY, Patrick OLLIER, Bernard PERRUT, Jean-Frédéric POISSON, Bérengère POLETTI, Laure de LA RAUDIÈRE, Camille de ROCCA SERRA, Martial SADDIER, Fernand SIRÉ et Guy TEISSIER,

députés.